Nations Unies PBC/2/GNB/6

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Deuxième session
Formation Guinée-Bissau

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur la mission effectuée en Guinée-Bissau

23-25 janvier 2008

I. Généralités

1. À la première réunion consacrée à la Guinée-Bissau, le 21 janvier 2008, la Présidente de la Commission siégeant en formation Guinée-Bissau a réaffirmé son intention de se rendre dans ce pays. Elle s'est rendue en mission en Guinée-Bissau du 23 au 25 janvier 2008. Elle était accompagnée par le responsable du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Cette mission de reconnaissance devait surtout permettre a) de nouer un dialogue avec le Gouvernement en vue de s'informer de la situation dans le pays et des priorités en matière de consolidation de la paix; b) d'examiner avec le Gouvernement et les autres parties prenantes les principaux problèmes en matière de consolidation de la paix; et c) d'expliquer les processus et l'objectif de la Commission de consolidation de la paix dans le pays.

2. Lors des entretiens avec les diverses parties prenantes, la Présidente a indiqué que la Commission avait pour mission d'appuyer les efforts de consolidation de la paix des pays sortant de conflit. Cet appui consistait à réunir tous les acteurs intéressés, à mobiliser des ressources en faveur des pays à l'ordre du jour de la Commission et à attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation dans ces pays. L'engagement de la Commission se traduira notamment par l'élaboration d'un cadre stratégique ou de coopération. La Présidente a indiqué que l'appropriation par le pays était indispensable aussi bien à l'intervention de la Commission qu'à l'élaboration du cadre stratégique. Elle a également proposé de compléter les stratégies à moyen et à long terme par des actions ayant un impact immédiat sur les populations.

3. Lors de la mission, la Présidente s'est entretenue avec le Premier Ministre et a rencontré le Ministre des affaires étrangères, le Secrétaire d'État à la coopération internationale, les Ministres des finances, de l'économie, de la justice, de l'intérieur

08-34046 (F) 110608 190608

et de la défense, le Ministre chargé des services présidentiels, le chef d'état-major de l'armée, des représentants des organisations de la société civile, les membres de la communauté diplomatique résidant ou accrédités en Guinée-Bissau et l'Équipe de pays des Nations Unies.

4. Les sections suivantes du présent rapport décrivent les rencontres de la Présidente avec les diverses parties prenantes. La composition de la délégation figure à l'annexe I et le programme de la mission figure à l'annexe II.

II. Le Gouvernement

5. Les ministres et les hauts responsables du Gouvernement se sont félicités de la décision prise par la Commission d'inscrire la Guinée-Bissau à son ordre du jour, ainsi que du moment auquel la mission intervenait. Ils ont remercié le Gouvernement brésilien d'avoir accepté de présider la formation Guinée-Bissau. Après avoir souligné que la consolidation de la paix était essentielle au relèvement, à la croissance et au développement après un conflit, ils ont exprimé l'espoir que la coopération avec la Commission aurait des retombées importantes pour la population. Ils ont également fait observer que la Guinée-Bissau avait traversé une période d'instabilité, qui s'était traduite par un faible taux de croissance économique, l'exode des compétences techniques et la baisse du niveau de la confiance que la communauté internationale accordait à ce pays. Ils ont toutefois souligné que le pays avait un fort potentiel et avait besoin de l'aide de la communauté internationale pour s'engager dans la voie de la stabilité politique et d'une croissance et d'un développement économique durable.

6. Pour créer un environnement favorable à la paix et à la prospérité et restaurer la confiance au niveau international, il faut d'abord assurer la stabilité politique. L'accent a été mis, à cet égard, sur la réforme du secteur de la sécurité, lancée le 23 janvier 2008, et qui comprend trois volets : a) réforme des forces armées; b) renforcement des forces de sécurité; et c) modernisation du secteur de la justice. Le Gouvernement a élaboré un document de stratégie pour la restructuration et la modernisation du secteur de la défense et de la sécurité, selon lequel il aurait besoin au total de 184,3 millions de dollars, afin notamment a) de mettre en place les infrastructures nécessaires pour les forces armées; b) de moderniser et de restructurer les forces armées, en particulier de les équiper pour surveiller l'espace aérien, sécuriser les frontières maritimes et défendre le pays; c) d'améliorer les conditions de vie dans les casernes et les commissariats de police; d) d'assurer le perfectionnement du personnel militaire et de sécurité; e) de renforcer les capacités et améliorer l'efficacité de la justice; et f) d'élaborer le programme de démobilisation du personnel militaire et d'indemniser comme il convient le personnel démobilisé.

7. L'accent a été mis sur le fait que la démobilisation imminente ne devait pas se traduire par la libération des militaires qui ont brillamment servi sous les drapeaux avec dévouement sans leur donner les moyens de subvenir à leurs besoins. Il a été rappelé que le programme de réforme élaboré en 1997 n'avait pas prévu d'indemniser comme il fallait les militaires, qui ont ainsi pu être facilement enrôlés par les diverses factions qui se sont combattues lors du conflit civil de 1998-1999. Par conséquent, les militaires qui seront démobilisés à la suite du nouveau programme de réforme devraient non seulement être bien formés pour assurer leur

réinsertion dans la vie civile mais également recevoir un pécule suffisant pour pouvoir se mettre à leur compte. C'est pourquoi, il a été proposé que le processus de réforme soit mis en œuvre simultanément avec des initiatives visant à lancer de nouvelles activités dans divers secteurs.

8. L'accent a été mis sur la nécessité de réformer le secteur public, car l'administration publique est déficiente et ne permet pas au Gouvernement d'assurer les services sociaux de base, de gérer l'économie judicieusement et de promouvoir le développement du secteur privé. Les principaux volets de la réforme du secteur public consistent à réduire les effectifs de la fonction publique en les ramenant à 5 000 fonctionnaires contre plus de 20 000 actuellement; à assainir les finances publiques en respectant scrupuleusement le programme minimal de stabilisation budgétaire adopté en mai 2007; à améliorer la compétence professionnelle des employés du secteur public en formant les fonctionnaires des services financiers tels que les douanes et autres organismes de recouvrement de recettes et en renforçant le système de recouvrement des recettes. Les responsables gouvernementaux ont noté avec satisfaction les perspectives encourageantes de coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) et demandé à la Commission de favoriser le dialogue avec les institutions financières internationales intéressées, en particulier en ce qui concerne l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Pour ce qui est des recettes, il a été noté que l'incapacité du Gouvernement à payer régulièrement les fonctionnaires s'expliquait principalement par l'étroitesse de l'assiette fiscale.

9. La faiblesse des recettes fiscales est due à l'absence de croissance, qui résulte elle-même de la faible production dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche ainsi que la stagnation de la base industrielle. Les mauvais résultats obtenus dans ces secteurs s'expliquent en outre principalement par les difficultés d'approvisionnement en électricité. Par conséquent, il faudra assurer une alimentation régulière en électricité pour accroître la production agricole, industrielle et commerciale. Cette question a également été abordée s'agissant de programmes susceptibles d'avoir un impact rapide. Par exemple, les projets pilotes actuels pour apporter une valeur ajoutée aux exportations de noix de cajou et produire de l'énergie propre à partir de leurs sous-produits ont été bien accueillis et pourraient être développées.

10. Le poids du service de la dette extérieure considérable du pays empêche le Gouvernement d'investir dans les infrastructures. Dans le même temps, pour stimuler la croissance économique, le Gouvernement s'est engagé à créer un environnement favorable au secteur privé. Dans le cadre de ces efforts, il a pris un certain nombre de mesures, consistant notamment créer un cadre réglementaire et juridique pour les opérations commerciales; mettre en place un guichet unique pour l'examen, l'enregistrement et l'approbation des demandes de création d'entreprises, afin de réduire les délais nécessaires; demander aux partenaires une assistance technique pour élaborer le nouveau code des investissements; réviser le code du travail; et en réviser la législation pour encourager les partenariats public-privé dans les infrastructures. La croissance économique est indispensable pour créer des richesses et des emplois, lutter contre la pauvreté et jeter les bases d'une paix durable.

11. Le trafic de drogues a été souvent cité comme l'une des nouvelles menaces à la stabilité politique du pays. Ces dernières années, la Guinée-Bissau est devenue un

important point de transit du trafic de stupéfiants à un moment où le Gouvernement n'a pas les moyens financiers, techniques et administratifs nécessaires pour identifier les trafiquants et les empêcher de mener leurs activités. Pour parer à cette nouvelle menace, il a élaboré un plan qu'il a transféré, avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en un plan opérationnel. Il espère que les engagements pris à la Conférence de Lisbonne sur la lutte contre le trafic de drogues en Guinée-Bissau permettront de résoudre ce problème et demeure, pour sa part, fermement résolu à mettre en œuvre intégralement le plan. Il a été généralement admis qu'il fallait renforcer les institutions publiques, en particulier le secteur de la justice, pour lutter efficacement contre le trafic de drogues.

12. La question des déficits considérables du secteur social a souvent figuré en bonne place dans les entretiens avec les ministres. Ces déficits se traduisent notamment par les taux d'analphabétisme élevés des jeunes et des femmes, un taux de chômage élevé chez les jeunes, la mauvaise qualité des services médicaux, le manque de compétences techniques des jeunes et la faiblesse des investissements publics dans les secteurs de la santé et de l'éducation. L'accent a été mis également sur la nécessité de créer des emplois pour les jeunes et les préparer à tirer parti des possibilités économiques grâce à la formation professionnelle qui leur donnera les compétences nécessaires. Il a été proposé à cet égard que le Gouvernement accorde une place particulière au renforcement des capacités de formation professionnelle. Dans le même temps, l'État devra accroître ses investissements dans le secteur de la santé pour améliorer l'accès aux services de santé de base, en particulier à la médecine préventive. Les jeunes étant un véritable facteur de changement, il faut tout faire pour qu'ils participent activement au développement économique et social.

13. Le pays prépare les élections législatives prévues pour octobre-novembre 2008. Ces élections devraient être un facteur important de promotion de la stabilité politique et permettre d'ancrer le culte de la démocratie dans le pays. Il est notamment prévu d'établir des listes électorales, d'imprimer les bulletins de vote et d'établir des cartes d'identité biométrique. Le coût des élections pour la période 2008-2012 est estimé à 8,6 millions de dollars dont 7 % seulement ont été mobilisés à ce jour. Le Gouvernement s'emploie à obtenir une assistance financière pour ces élections avec le concours du système des Nations Unies.

III. La communauté diplomatique

14. Le Président a rencontré les représentants de la communauté diplomatique, à savoir les missions résidentes et accréditées en Guinée-Bissau ainsi que les organisations régionales, notamment la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission européenne.

15. Ils ont exprimé leur soutien à la visite du Président et déclaré que la Guinée-Bissau avait besoin d'une aide immédiate. La présence de la Commission était le signal le plus fort que pouvait donner la communauté internationale de son engagement en faveur du pays. Tous les membres de la communauté internationale, y compris les partenaires bilatéraux et les institutions multilatérales, devaient participer à l'appui en faveur de la Guinée-Bissau. Cet appui ne devait toutefois pas s'accompagner de conditions trop nombreuses auxquelles le Gouvernement ne pourra satisfaire, que ce soit par manque de moyens ou de temps. Il devrait

combiner actions à court terme et mesures à moyen et à long terme, c'est-à-dire correspondre à un engagement durable.

16. La Guinée Bissau a besoin d'une assistance dans divers domaines, mais la stabilité politique est essentielle à une consolidation durable de la paix. Toutefois, les révisions fréquentes des politiques ainsi que les changements d'attribution des personnes chargées de leur mise en œuvre, de même que la faiblesse de l'administration pénalisent la capacité d'absorption; pour bénéficier pleinement de l'appui que lui apportera la communauté internationale, le Gouvernement devra renforcer l'administration, accentuer les processus de réconciliation nationale indispensable à la stabilité politique et créer un environnement propice à la croissance du secteur privé.

17. Les représentants de la communauté diplomatique ont précisé les domaines dans lesquels leur gouvernement ou organisation respectif ont et continueront de fournir un appui, à savoir la formation de médecins, d'infirmiers et de techniciens médicaux ainsi que des personnels de police et de l'armée; l'offre de microcrédit pour les programmes en faveur des femmes; le déminage; l'alimentation des jeunes enfants dans les écoles; le renforcement de la démocratie; l'assainissement des finances publiques et la lutte contre la corruption; la lutte contre le trafic de drogues aux côtés de l'armée et de la police; le renforcement de l'état de droit; l'assistance humanitaire; la construction de bâtiments administratifs, d'écoles primaires et de baraquements pour l'armée et enfin la promulgation de la loi d'amnistie pour les soldats. Ils ont insisté sur le fait que la promulgation de cette loi était l'un des éléments qui avaient permis d'obtenir le soutien des forces armées en faveur du programme de réforme du secteur de la sécurité.

18. Compte tenu de la présence de nombreux partenaires bilatéraux et institutions multilatérales, les représentants de la communauté diplomatique ont insisté sur la nécessité d'une meilleure coordination entre l'ensemble des intervenants internationaux ce qui permettra non seulement d'éviter des frictions potentielles et des doubles emplois, mais également d'assurer la cohérence des actions, chaque partenaire intervenant dans les domaines dans lesquels il jouit d'un savoir-faire particulier. À cet effet, ils ont suggéré que la communauté diplomatique, y compris les organisations régionales et sous-régionales, se réunissent chaque mois sous les auspices du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

19. Les représentants de la communauté diplomatique ont fait part de ce qu'ils considéraient être les principales questions auxquelles devaient s'intéresser en priorité la Commission, à savoir la réforme du secteur de la sécurité, la réforme du secteur public, l'assistance aux élections parlementaires de 2008 et à l'élection présidentielle de 2010, l'énergie, la lutte contre le trafic de drogues, le soutien à l'agriculture, à la santé et à l'éducation ainsi que le renforcement des capacités de formation professionnelle. Ils ont également souligné la nécessité de mettre en œuvre des projets à impact rapide afin que la population se rende immédiatement compte de l'intérêt de la coopération entre le Gouvernement et la Commission. Ils ont insisté sur le fait que si la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre le trafic de drogues n'étaient pas engagées rapidement, les problèmes dans ces deux domaines remettraient en question le peu de stabilité existant dans le pays. Par ailleurs, si les services sociaux de base ne s'amélioraient pas, l'enthousiasme de la population de même que son soutien au Gouvernement diminueraient. Par

conséquent, les efforts destinés à obtenir rapidement des résultats dans le secteur de la sécurité devaient s'accompagner d'engagements dans les secteurs de l'énergie et des services sociaux de base de façon à déboucher sur une amélioration notable des conditions de vie de la population.

IV. Organisations de la société civile

20. Les représentants de la société civile de Guinée-Bissau – secteur privé, organisations féminines, organisations de jeunes, groupes de défense des droits de l'homme, West African Network for Peacebuilding – se sont félicités de la possibilité qui leur était offerte de rencontrer la Présidente de la Commission. Cette dernière a également rencontré séparément l'archevêque de Bissau.

21. Au cours des discussions, les représentants de la société civile ont insisté sur le fait que l'instabilité politique était directement liée à la situation économique déplorable. Ils ont fortement insisté sur les problèmes considérables qui existent dans le secteur de l'éducation et de la santé, et explique le conflit par la stagnation de l'économie et l'absence de possibilités d'emplois. Il existe un lien entre la réforme du secteur de la sécurité et le développement, la paix et la sécurité dépendant d'efforts concertés de lutte contre la pauvreté, ce qui passait par la croissance de l'économie, et donc par des infrastructures suffisamment développées et fonctionnant de manière satisfaisante, notamment dans le secteur de l'énergie, indispensable au développement de la production de biens et de services.

22. De nombreux facteurs ont freiné la croissance et la création d'emplois dans le pays : l'accès limité des petites et moyennes entreprises au crédit, notamment des entreprises dirigées par des femmes; les difficultés qu'ont les PME à faire approuver leurs projets par des banques, qui demandent de plus en plus fréquemment que les documents soient traduits en français alors que le pays est lusophone; le manque de compétences techniques et le temps nécessaire à l'immatriculation et à l'approbation des entreprises. En outre, les petites entreprises qui cherchent à s'implanter sur les marchés régionaux et mondiaux ne disposent pas des compétences nécessaires en matière de commercialisation – notamment pour les produits issus de l'agriculture biologique – et ont des difficultés à se conformer aux normes d'exportation reconnues au niveau international. Pour surmonter ces problèmes, il est indispensable de lancer des projets de formation professionnelle, de transformer la production locale et de mieux faire connaître les possibilités de commercialisation à l'exportation, ainsi que d'envisager des mesures afin de faciliter l'accès au microcrédit.

23. En dépit de l'augmentation récente du nombre de femmes au Gouvernement et de l'adoption d'une législation encourageant l'égalité entre les sexes, les femmes restent particulièrement désavantagées. Comme elles ne disposent pas d'un pouvoir économique, il leur est difficile de se présenter à des élections, en particulier aux élections législatives, le taux d'analphabétisme chez les femmes est élevé, et elles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté. Même pour celles qui ont fait des études, trouver un emploi pose problème.

24. Les participants ont fortement insisté sur la nécessité de renforcer l'état de droit dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, jusqu'à présent, les efforts ont davantage été consacrés à la restructuration et à la modernisation des forces armées. Alors que les prochaines élections se rapprochent,

il est essentiel de renforcer l'état de droit pour enraciner la démocratie et la tradition dans le pays. Les participants ont également insisté sur l'importance d'élections municipales qui viendraient compléter le cycle électoral. Deux autres problèmes connexes sont l'existence d'armes légères et le trafic de drogues, qui s'était développé depuis peu.

25. Les organisations de la société civile sont déterminées à contribuer au renforcement de la stabilité politique, à la promotion du dynamisme économique et à la consolidation de la paix dans le pays. À cet égard, elles souhaitent tout particulièrement dialoguer activement avec la Commission dans le cadre de l'engagement plus général de cette dernière en Guinée-Bissau, en vue d'obtenir des résultats tangibles pour la paix. Afin de pouvoir activement contribuer au processus, elles souhaitent obtenir un appui de façon à développer leurs moyens d'action et ont donc recommandé que la Commission adopte une approche globale de l'élaboration du cadre général de consolidation de la paix ou d'un instrument équivalent en Guinée-Bissau.

V. L'Équipe de pays des Nations Unies

26. L'Équipe de pays des Nations Unies a accueilli avec satisfaction la décision de la Commission d'intervenir en Guinée-Bissau car, si le conflit a pris fin depuis plusieurs années, le pays doit toujours faire face à nombre de problèmes structurels, tels que la faiblesse de l'administration, qui ne peut assurer les services sociaux de base et n'a pas les ressources qui lui permettraient de les financer. L'absence de croissance économique et donc la faiblesse des recettes budgétaires constitue également un grave problème structurel.

27. La stagnation de l'économie s'est traduite par une réduction de l'emploi, notamment chez les jeunes. De plus, à peine 30 % des enfants âgés de 8 à 13 ans étaient scolarisés, ce qui signifiait qu'un pourcentage encore plus faible suivra des études secondaires avec pour conséquence un cercle vicieux à savoir que les jeunes qui devraient se préparer à entrer dans la vie active disposeront en fait de moins en moins des connaissances nécessaires, alors que la situation économique ne permet pas à ceux qui ont aujourd'hui ces connaissances de trouver un emploi. L'augmentation du chômage des jeunes pourrait avoir des conséquences déstabilisatrices. Le pays devrait véritablement accorder une attention particulière aux secteurs sociaux, en particulier l'éducation et la santé. Pour l'équipe de pays, si la réforme du secteur de la sécurité est importante pour la stabilité, les secteurs sociaux méritent une attention particulière pour que le pays puisse s'engager sur la voie de la croissance et du développement à long terme.

28. Le renforcement des moyens d'action du Gouvernement dans divers secteurs est essentiel pour encourager la reprise et la croissance économique. L'une des possibilités pourrait être d'assurer une formation spécialisée afin de fournir aux services ministériels les compétences nécessaires pour élaborer des politiques, formuler des plans et mettre en œuvre des programmes qui permettent à la population de voir concrètement les avantages de la paix. L'Équipe de pays a en particulier insisté sur la nécessité de mettre en œuvre ce qu'elle a appelé des projets de concrétisation rapide des dividendes de la paix, qui devraient toutefois être liés aux programmes de développement en cours. Ces projets devraient être définis par le Gouvernement, mais avec la participation de la société civile, qui travaille

essentiellement au niveau local et qui mérite de participer au dialogue au même titre que les membres du Gouvernement. Un exemple de projet à impact rapide pourrait être la fourniture, pour un coût relativement limité, d'un générateur à l'hôpital de Bissau, où les pannes d'électricité provoquent de graves problèmes, et parfois le décès de patients. Un tel projet se traduirait par une amélioration immédiate des conditions de vie de la population.

29. Les investissements étrangers directs sont nécessaires pour encourager la diversification de l'économie. Cela suppose toutefois que le Gouvernement retrouve la confiance des partenaires internationaux, dont certains ont fait part de leurs frustrations par le passé.

VI. Observations finales

30. L'intervention de la Commission pour la consolidation de la paix est considérée comme un tournant dans l'évolution de la transition politique et économique de la Guinée-Bissau et de la participation de la communauté internationale dans le pays. La mission s'est déroulée à un moment particulièrement propice, à savoir après la finalisation (par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP) du programme d'action national pour la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2008-2012. Elle a également coïncidé avec le lancement au Parlement, le 23 janvier 2008, date du début de la mission, du programme de réforme du secteur de la sécurité. Le 28 janvier, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a examiné et approuvé une assistance d'urgence postconflit pour la Guinée-Bissau.

31. La visite a permis au Président de la Commission de bien comprendre les problèmes du pays, y compris les principales questions qui se posaient en matière de consolidation de la paix. Le reste de la présente section est consacrée à trois thèmes, à savoir : a) les signes d'espoir et les préoccupations; b) les attentes du Gouvernement concernant la participation de la Commission; et c) les principaux problèmes en matière de consolidation de la paix.

32. Il existe en Guinée-Bissau de nombreux signes d'espoir – stabilité politique, engagement du Gouvernement en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, détermination des autorités à réformer le secteur public, reconnaissance du fait que des efforts doivent être entrepris pour remédier aux déficits considérables du secteur social –, qui devraient permettre à la communauté internationale d'accroître son appui en faveur du pays et à la Commission de s'engager aux côtés du Gouvernement. Les incertitudes subsistent cependant concernant la capacité des autorités à lutter efficacement contre le trafic de drogues, considéré comme une nouvelle menace à la stabilité politique, et la capacité du secteur public à aider les autorités à engager un dialogue constructif avec la communauté internationale.

33. Les discussions ont montré que le Gouvernement et les hauts responsables attendent beaucoup de la Commission. En particulier, le Gouvernement souhaite concevoir un appui dans les domaines qu'il considère essentiels aux efforts de consolidation de la paix et espère que la Commission suscitera de la part de la communauté internationale à la fois un soutien accru et une attention durable afin de répondre aux besoins de développement du pays.

34. Les contacts avec diverses parties prenantes, notamment le Gouvernement, ont mis en lumière un certain nombre de questions essentielles pour la consolidation de la paix : réforme du secteur de la sécurité, réforme du secteur public, y compris une bonne gestion des finances publiques et le paiement des traitements des fonctionnaires, lutte contre le trafic de drogues, développement de la production d'énergie pour contribuer à l'accroissement de l'activité de divers secteurs de l'économie, assistance à la préparation des prochaines élections, renforcement des capacités en matière de formation professionnelle des jeunes et incitations à la relance de l'économie. Dans l'idéal, toutes ces questions doivent être traitées simultanément et de manière intégrée, en étroite consultation avec le Gouvernement, qui définira les priorités et orientera l'action de la Commission.

35. La stratégie à long terme pourrait être complétée par une approche à court terme consistant à identifier et exécuter des projets susceptibles d'avoir un impact immédiat sur les conditions de vie de la population. Ces projets pourraient être destinés à encourager des activités économiques, telles que la production de noix de cajou, à contribuer à la stabilité politique, notamment en contribuant au processus électoral, à renforcer la lutte contre le trafic de drogues et le respect de la loi, et à améliorer le système éducatif.

36. Le Président a remercié le Gouvernement de Guinée-Bissau ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et l'Équipe de pays des Nations Unies de l'appui et de l'assistance apportés lors de sa visite.

Annexe I

Composition de la délégation

Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la formation Sierra Leone de la Commission de la consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau

Alexandre Mendes Nina, Premier Secrétaire (Brésil)

Ejeviome Eloho Otobo, Directeur de la planification stratégique et Directeur adjoint du Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Philip Helminger, spécialiste des affaires politiques, Service de la planification stratégique du Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Annexe II

Programme

Mercredi 23 janvier

12 h 5	Arrivée à Bissau de M^me^ Maria Luiza Ribeiro Viotti et de M. Alexandre Mendes Nina
12 h 15-12 h 30	Rencontre avec M^me^ Maria da Conceição Nobre Cabral, Ministre des affaires étrangères de Guinée-Bissau
14 h 30-16 heures	Rencontre avec M. Shola Omoregie, Représentant du Secrétaire général et M^me^ Giuseppina Mazza, représentant résidente du PNUD en Guinée-Bissau
16 h 30-17 h 30	Rencontre avec les membres du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et l'Équipe de pays des Nations Unies

Jeudi 24 janvier

9 h 40-10 h 30	Rencontre avec M. Roberto Ferreira Cachéu, Secrétaire d'État à la coopération internationale
10 h 30-11 h 30	Rencontre avec M. Certório Biote, Ministre de l'intérieur
11 h 45-12 h 30	Rencontre avec M. Issufo Sanha, Ministre des finances
12 h 45-13 h 30	Rencontre avec M. Marciano Barbeiro, Ministre de la défense
13 h 30-15 h 30	Société civile
14 h 15-14 h 30	M. Martinho Dafa Cabi[a], Premier Ministre
16 h 20-17 heures	Rencontre avec Tagba Na Waie, Chef d'état-major de l'armée

Vendredi 25 janvier

9 h 15-10 heures	Rencontre avec M^gr^ Bissign, archévêque de Guinée-Bissau
10 h 10-11 heures	Rencontre avec M^me^ Carmelita Pires, Ministre de la justice
11 heures-midi	Rencontre avec M. Aboubacar Dahaba, Ministre de l'économie
13 heures-15 heures	Rencontre avec les missions diplomatiques
15 h 15-15 h 30	Rencontre avec M. Pedro da Costa, Ministre chargé des services présidentiels
16 h 25	Départ de M^me^ Viotti et de M. Mendes Nina

[a] Conversation téléphonique.